

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 février 2020

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

73 % d'autonomie en énergie électrique à l'horizon 2022

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mise en exploitation de deux nouvelles centrales photovoltaïques à Dumbéa et Païta, pour une puissance totale de 6 MWc.

Les procédures d'instruction des demandes d'installation de centrales photovoltaïques de 1^{ère} catégorie¹ situés sur la Grande Terre se font de façon groupée depuis 2012 afin que les services du gouvernement puissent sélectionner les meilleurs projets au regard des intérêts du territoire. Plusieurs sessions d'instruction ont déjà eu lieu depuis la mise en place de cette procédure et permis l'autorisation de 19 projets pour une puissance installée de 96,6 MWc. Pour cette nouvelle période d'instruction, dont la date limite de dépôt des dossiers était le 15 janvier 2020, neuf dossiers ont été déposés au gouvernement, dont cinq jugés recevables. Deux projets particulièrement innovants ont été retenus par le gouvernement.

Nakutakoin PV, projet porté par la société Sunzil est une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 2 995 kWc accolée à une plateforme de compostage de déchets verts située sur la commune de Dumbéa. L'innovation vient du mode de financement ainsi que de l'exploitation de la centrale : les bénéficiaires de la centrale photovoltaïque permettront au projet global d'être viable pendant les cinq premières années, durant lesquelles l'exploitant fournira gratuitement aux agriculteurs le compost issu de la plateforme de compostage. La mutualisation de la main d'œuvre permet d'embaucher deux personnes à temps plein.

Helio Inno 1, projet porté par la société Quadran Pacific est une centrale photovoltaïque d'une puissance de 3 000 kWc située à l'aéroport de Tontouta à Païta. Une partie de la centrale photovoltaïque est posée en ombrière sur le parking de l'aéroport, tandis que le reste des panneaux sont posés au sol à proximité. Le projet qui prévoit aussi l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking sera une véritable vitrine pour afficher les ambitions de la Nouvelle-Calédonie en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

En termes d'impact, cumulés aux projets autorisés à ce jour et selon les hypothèses d'évolution de la consommation publique, ces deux projets feraient passer l'autonomie électrique de la Grande Terre (hors usines de nickel) de 72 % à 73 % à l'horizon 2022. La réduction des émissions de CO2 est estimée à 8 458 tonnes par an.

* *
*

¹Les installations de 1^{ère} catégorie sont les installations dont la puissance est supérieure ou égale à 250 kW pour une installation située sur l'île de la Grande Terre et à 25 kW pour une installation située sur les îles autres que la Grande Terre.